

Compte-rendu réunion Conseil Municipal du 10/06/2021

Présents : Daniel MIDON, Emmanuel BAROTTE, Jean-Pierre BEGEL, Dominique DUCHANOY, Patrice GENIN, Nadia GIRARDET, Philippe MANGIN, Marie-Edith MOREL, Monique PATENAY, Laurent PAULY, Philippe PETIT, Catherine SCHMITT, Paul VILCOT

Excusés : Frédéric PFEFFER pouvoir à Jean-Pierre BEGEL, Aude LAMERANDT pouvoir à Daniel MIDON, Mathilde HAUMONTE à Catherine SCHMITT

Absentes : Anne-Lyse GROMER PELTIER, Sylvie LEUVREY,

Ordre du jour :

1. Nouvelle convention avec le SCOT dans le cadre des CEE (Del + convention)
2. Régime des heures supplémentaires et complémentaires effectuées par les agents (Del)
3. Autorisation de signature d'une convention avec la DGFIP pour l'amélioration de la base cadastrale (Del)
4. Avis concernant l'installation de co-incinération sur GOLBEY et CHAVELOT par VEOLIA (Del)
5. Nomination d'un nouveau membre à la commission de contrôle des listes électorales
6. Élections
7. Délégations
8. Questions diverses

En préambule, Daniel MIDON demande l'accord du Conseil pour ajouter au point n°2, trois délibérations relatives à la gestion des ressources humaines. Avis favorable de l'ensemble des Conseillers.

1) Nouvelle convention avec le SCoT dans le cadre des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), (délibération et convention), Jean-Pierre BEGEL,

Il s'agit de signer une convention avec le Scot pour bénéficier des CEE.

Cela permet :

- Un prix avantageux de vente des CEE
- Une procédure et un suivi simplifiés grâce à la mise à disposition des collectivités de logiciel
- Un accompagnement financier
- Un accompagnement pour les travaux de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) d'EPINAL Centre Vosges ;
- Des délais de versement du solde de la vente des CEE réduits au maximum en raison de la structuration du partenariat (9 mois après la fin des travaux dans les meilleures conditions).

Il est proposé au Conseil une délibération pour autoriser le Maire à signer une convention de partenariat avec le SCoT

Avis favorable à l'unanimité.

2) Gestion des ressources humaines (délibérations), Catherine SCHMITT

2.1 Régime des heures supplémentaires et complémentaires

Certains agents de la commune peuvent être amenés, en fonction des nécessités de service, à effectuer des heures complémentaires ou supplémentaires.

Pour rappel, les heures supplémentaires sont des heures effectuées au-delà de la durée légale de travail fixée à 35 heures, alors que les heures complémentaires sont les heures effectuées dans la limite de 35 heures pour les agents exerçant moins de 35h/semaine. Ces heures peuvent donner droit à un repos compensateur ou au versement d'une indemnité.

Tous les agents sont concernés hormis les agents de catégorie B au vu de leur RIFSEEP.

La dernière délibération remontant à janvier 2003, il convient donc de délibérer de nouveau.

Avis favorable à l'unanimité.

2.2 Convention avec le Centre de Gestion pour la mise à disposition de personnel contractuel

Le Centre de Gestion (CG) dispose d'un vivier de personnes qualifiées qui peuvent être mises à disposition des communes en cas d'absentéisme (comme une agence d'intérim). Il serait fait appel au CG uniquement en cas de recours ultime.

Le Conseil doit délibérer pour autoriser le Maire à signer une convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel pour des missions temporaires du CG

Avis favorable à l'unanimité.

2.3 Convention de prestations de service du pôle carrière du CG pour contrôle de l'annualisation du temps travail

L'organisation du temps de travail des agents périscolaires est annualisé en raison des périodes scolaires et hors scolaires. Le CG propose une vérification de l'organisation annualisée pour un montant modique (200 €).

Il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire à signer une convention pour cette prestation.

Avis favorable à l'unanimité.

2.4 Contrats d'engagement éducatif pour les ALSH

Chaque année, la commune recrute des jeunes titulaires du BAFA pour participer à l'encadrement de l'ALSH. Quelques jeunes sont recrutés avec la perspective de passer le BAFA.

Afin d'être en conformité avec la demande de la Trésorerie, le Conseil doit délibérer pour autoriser le recrutement de contrats d'engagement éducatif.

Avis favorable à l'unanimité.

3) Autorisation de signature d'une convention avec la DGFIP pour l'amélioration de la base cadastrale, Jean-Pierre BEGEL

Suite à la réunion de la CCID, tous les manques de la base cadastrale ont été évoqués. Avec pour objectifs l'équité entre tous les administrés et le réajustement du cadastre, Jean-Pierre BEGEL propose de signer une convention avec la DGFIP. La prestation (gratuite) porterait sur les points suivants :

- Vérification des bâtiments classés en catégorie 7 ou 8 (valeur locative la plus basse)
- Vérification des bâtiments classés dans une catégorie < 7 et dépourvus de confort
- Vérification des bâtiments classés dans une catégorie < 5M sans chauffage central déclaré
- Vérification des bâtiments bénéficiant d'une exonération permanente
- Vérification des parcelles dont la nature de culture est actuellement classée en terrain à bâtir
- Vérification des piscines non imposées (mais figurant sur la photo aérienne ou le plan cadastral)
- Fiabilisation de l'alimentation des permis de construire ou des déclarations préalables
- Fiabilisation des adresses (notamment s'agissant des n° topo > 5000)

Philippe PETIT précise que les géomètres de l'Etat adressent un courrier aux particuliers concernés pour leur demander un rendez-vous afin de procéder à la vérification. La valeur locative est ensuite réajustée si besoin.

Le Conseil est sollicité pour autoriser le Maire à signer la convention avec la DGFIIP.

Avis favorable à l'unanimité.

4) Avis concernant l'installation de co-incinération sur GOLBEY et CHAVELOT par VEOLIA (délibération), Daniel MIDON

Le Préfet des Vosges a prescrit l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 37 jours, du lundi 7 juin 2021 à 9h00 au mardi 13 juillet 2021 à 11h00, sur la demande présentée par la société VEOLIA INDUSTRIES GLOBAL SOLUTIONS en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de co-incinération sur le territoire des communes de GOLBEY et de CHAVELOT sur le site des papeteries de GOLBEY. Cette chaufferie produira de la vapeur faisant tourner une turbine pour générer de l'électricité afin d'alimenter les entreprises environnantes.

Le Conseil municipal est appelé à donner son avis en tant que commune voisine.

Les avis sont partagés notamment en raison des nuisances que cela pourrait entraîner pour les populations.

Sept abstentions. Neuf avis favorables.

5) Nomination d'un nouveau membre à la commission de contrôle des listes électorales, Jean-Pierre BEGEL

Suite à la démission de Madame DERUFFE, représentante de l'administration, Jean-Pierre BEGEL propose de la remplacer par Madame Isabelle COLIN.

6) Élections, Jean-Pierre BEGEL

Les deux bureaux de vote seront installés le 15/06.

Les assesseurs seront nouveaux. Une réunion est prévue le vendredi 18/06 à 17h en mairie pour les nouveaux assesseurs et tous ceux qui le souhaitent.

Rappel : une pièce d'identité est obligatoire pour voter.

7) Délégations

Le Maire informe qu'il n'a pas préempté pour la vente des biens suivants :

- Un terrain non constructible route de Darney
- Une maison rue de la Croix Brice
- Une maison rue des Pommiers

9) Questions diverses

- **Restaurant scolaire**

En raison d'un absentéisme important, il a été fait appel à des élus pour accompagner la restauration scolaire. Laurent PAULY a dépanné ce jour, il rend hommage au travail des agents.

Daniel MIDON remercie les membres du CM qui se sont proposés pour intervenir au restaurant scolaire.

- **Travaux voirie**

Suite à l'appel d'offres, six entreprises ont répondu. L'ouverture des plis se fera le 11/06.

- **Balayeuse**

Elle a été réceptionnée et le personnel technique l'a prise en mains. Au vu de l'état de certains caniveaux, deux passages seront parfois nécessaires.

Un article paraîtra dans Vosges Matin.

Une information sera diffusée via le FORGES'ACTU en rappelant que le nettoyage des trottoirs en regard des propriétés incombe aux riverains.

Daniel MIDON souhaite associer la commission embellissement pour déterminer les propriétés qui ont des arbres ou haies qui gênent le passage.

- **Chardane**
Le terrain de jeux est géré par la CAE. Une réunion est prévue le 15/06 pour savoir si les communes veulent récupérer les terrains de jeux. Dans le cas de transfert, la remise en état du terrain de jeux sera une condition préalable. Estimer le coût d'entretien annuel et le montant de reprise de la dotation de compensation.
- **Liaison vélo avec GOLBEY**
Réunion le 23 juin avec les 4 communes concernées : GOLBEY, CHANTRAINE, SANCHEY, LES FORGES.
- **Terrains Poirier Le Loup**
Une première réunion d'information a eu lieu avec les 15 propriétaires. Une prochaine réunion est fixée le 25/06 pour demander aux propriétaires s'ils acceptent une procédure de cession et de solliciter ensuite des promoteurs. Le PLU doit être modifié en fin d'année. La mairie a un rôle d'information.
- **CCAS : analyse des besoins sociaux**
Une analyse des besoins sociaux est une obligation réglementaire des CCAS dans l'année suivant une nouvelle mandature. Un COPIL a décidé de réaliser un questionnaire qui sera adressé à tous les foyers forgerons. L'analyse permettra de déterminer des actions d'amélioration pour les années à venir.
- **Fermeture de la route RD 460**
Suite à la demande de l'association VMA (Vosges Mobilité Active), et en accord avec les autorités concernées, la route RD 460 sera fermée à la circulation le 19/09 dans le cadre de la semaine européenne des mobilités.
Une réunion des associations forgeronnes sera planifiée avant fin juin par Jean-Pierre BEGEL pour organiser cette journée.
- **Conseil des Jeunes**
Emmanuel BAROTTE informe que l'inauguration des composteurs demandés par le CDJ aura lieu le 18/06 et que celle du terrain de bosses est prévue le 3/07.
- **Subvention pour l'informatique à l'école**
L'Education Nationale attribue une subvention de 9800 euros. La priorité définie par l'équipe enseignante est une connexion Internet de qualité. Plusieurs équipements avaient été définis lors de la demande les priorités sont à revoir avec les enseignants.

Prochain Conseil le 8/07

Catherine SCHMITT